

<http://www.ac-grenoble.fr/tice74/spip.php?article669>

Qu'est-ce que le B2i ?

- COMPETENCES NUMERIQUES -



Date de mise en ligne : mardi 1er janvier 2019

Copyright © Tice 74 - Site des ressources pédagogiques TICE - Tous droits

réservés

Le B2i n'est pas un examen mais une "attestation de compétences". Les élèves acquièrent des compétences dans des contextes variés faisant appel à l'usage des technologies de l'information et de la communication en fonction des besoins réels.

Dans toutes les disciplines et en diverses circonstances, les élèves recourent aux technologies de l'information et de la communication qui sont des outils au service des activités. L'obtention du B2i valide les compétences acquises au cours de ces activités.

ACTUALITE : le B2i n'est aujourd'hui plus en vigueur. Toutefois, les compétences qu'il regroupait reste une bonne référence pour suivre l'évolution des compétences numériques des élèves.